



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 28/01/2022
Reçu en préfecture le 28/01/2022
Publié le 31/01/2022
ID : 077-200087021-20220128-2022_DCS_003-DE

Délibération N° 2022-003
Date de convocation : 18 janvier 2022
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 83
Nombre de suffrages : 84

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2022 -003 Vote des Tarifs de la Régie SNE 77 applicables au 01/02/2021

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul, salle « Grand Théâtre » de la Commune de Provins, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BONTOUR Thierry, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – CHERON Emmanuel, suppléant – LECOQ Claude, suppléant – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

FARIVAR Parastou, titulaire – GELSUMINI Patrick, titulaire – GOBARD Éric, titulaire – GUILLETTE Christine, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – MENEGAULT Corinne, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – VERAGEN Catherine, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BACHELET Stéphane, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – MARCHAND François, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAULT Nadège, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BENECH Jérôme, suppléant – DANE James, suppléant – GUILVERT Pascal, suppléant – LEGRAND Martine, suppléante – PITA Tony, suppléant

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BERTRAND Luc, titulaire – CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – FASSIER Delphine, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PERNET Roger, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – FLON Justine, suppléante – MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant – PETIT Dominique, suppléant



Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

DENEUFBOURG Sandrine – GILBIN Catherine – GRENET-LAFFONT Denis – GUIGNIER Marie-France –
LEGRAND Michel – MICHELOT Bernard

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent - SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VEIL Cathy

Communauté de Communes du Provinois :

BONTOUR Alain – CANAPI Marie-Pierre – HOTIN LETANG Julie – LEBAT Patrick - MILLET Jérôme -
ROCIPON Jean-Pierre

Communauté de Communes du Bassée Montois :

DELETTRE Isabelle – JOUNIAUX Olivier – LAWSON Latevi – SIVANNE Evelyne –

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – BOCQUET Luc – CHAMPENOIS Christian – DUCOUP Thierry - LAPLAIGE
Didier – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PEYRECAVE-MARIN Martine – PRON
Philippe – RENCK Jean-Claude – THIEBLEMONT Gilles

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DOMARD Muriel – DUBECQ
Dominique – ESCULIER Dorys – LEMAIRE Ingrid –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BANNE Pascal – BOULLOT Alain – COGNYL Gérard - de
MEULENAERE Alexandre – GALAND Yvette – LEFEVRE Christophe – PERRINO Fabien – PIERRU Hugo

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – CARELLA Cyril – CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis - FLON Martine –
GAUCHER Olivier – LABONNE Bernard – PATUREAU Pascal – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine –
SALMON Christian – THIENARD Gérard – VILLIERS Nadine

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas

Pouvoirs :

LEBAT Patrick à PERNEL Fabien

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : François Marchand

OBJET : N° 2022 -003 Vote des Tarifs de la Régie SNE 77 applicables au 01/02/2022

Conformément aux prévisions budgétaires 2022, il est proposé les tarifications suivantes :

PART FIXE Annuelle- HT		PART VARIABLE / M3 HT
Diamètre Compteur	PRIX	1,20 €
15	25,00 €	
20		
30	40,00 €	
40	50,00 €	
50	55,00 €	
60	60,00 €	

Ces sommes seront collectées par la régie SNE77

Les tarifs d'interventions et autres tarifs fixés par délibération 2019-019 restent inchangés

Après examen des différents tarifs,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité (5 votes contre) les tarifs de l'eau de la Régie SNE77 pour l'année 2022,
- DIT que ces tarifs seront applicables à toute consommation d'eau dès le 1er février 2022
- PRECISE qu'à ces tarifs s'ajoutent les différentes redevances soit :
 - la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
 - la redevance pour pollution domestique selon tarification en vigueur de l'Agence de l'eau
- PRECISE que la totalité de la facture est assujettie à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
 La Présidente,
Claire CRAPART
 (signature électronique)